



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Les Marronniers – Route du Lac
73470 Novalaise
Tel. 04 79 28 70 38 / Fax. 04 79 28 71 01
novalaise@wanadoo.fr
www.novalaise.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 juin 2010 - 20 Heures 00
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD, Maire

Présents : Mesdames BEAUJEAN, BERNARD, DIEZ, LAUDE, PERRIER, Messieurs DAMIAN-TISSOT, GROS, LEVEQUE, MOLTER, RIGOTTIER-GOIS, RUBAUD.

Excusés : Madame CURTIL (pouvoir à M. Gros), Monsieur GIRERD (pouvoir à Mme Diez)

Absent : M. PEREIRA.

Secrétaire de séance : M. GUILLERMARD.

1/Préemption du bâtiment de la SCI DU LAC

La commune a reçu le 11 mai dernier une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) adressée par la SCP Armand et Benat, Notaire à St Genix sur Guiers portant sur 6 parcelles d'une surface totale de 2 006 m² sur lesquelles sont implantés un bâtiment de 254 m² + garage pour un montant de 270 000 €.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a transmis un courrier informant de son projet de création d'une micro-crèche et d'aménagement de nouveaux locaux pour le centre social rural (AEL) et de son intérêt pour toutes opportunités qui pourraient se présenter dans le centre bourg qui est sur le trajet « domicile / travail » de nombreuses familles du secteur.

La commune pourrait exercer son droit de préemption sur cette propriété et mettre à disposition de la CCLA ces locaux : en effet le projet de la CCLA figure parmi les objectifs du code de l'Urbanisme, à savoir la réalisation d'équipements collectifs.

Dans le cadre de cette hypothèse, les services de France Domaine ont été consultés pour avis, ceux-ci ont agréé le montant de la vente. Un prêt sera contracté auprès d'un organisme bancaire.

Monsieur le Maire propose de préempter les biens, objet de la D.I.A.

Avis du conseil : après avoir voté, 9 pour / 4 contre / 1 abstention, la commune décide de préempter ce bien au prix de 270 000 €. Ces locaux seront par la suite mis à disposition de la CCLA pour son projet d'équipements collectifs, suivant une convention qui sera établie entre la commune et la CCLA.

2/Présentation du plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Une présentation succincte est faite par Monsieur le Maire pour sensibiliser le conseil municipal sur les moyens humains et techniques à mettre en œuvre. Une réunion beaucoup plus approfondie, lors d'un conseil municipal, sera réservée à ce sujet : Monsieur Stéphane ANTOINE, rédacteur de ce P.C.S. en fera une présentation plus exhaustive.

3/ Décisions modificatives sur le budget eau – M49

Le montant du reversement de la taxe pour pollution domestique étant plus importante que le montant budgétisé, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédits sur l'article 701249.

Avis du conseil : accord à l'unanimité pour cette ouverture de crédits.

4/ Remerciements

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication dans les manifestations offertes à la population.

Séance levée à 21H45.

Le Maire,
Denis GUILLERMARD